



Erreur d'un opérateur de téléphonie mobile en votre faveur

Par **squenehe**, le **12/12/2011 à 14:35**

Bonjour,

Ce samedi, je choisis de souscrire un forfait téléphonique avec engagement 24 mois avec achat d'un nouveau téléphone. Le mobile que je choisis est un ancien modèle Blackberry bas de gamme à 49€.

Une fois chez moi, je me rends compte que le modèle que l'on m'a remis est le modèle haut de gamme Blackberry à 249€ avec mon forfait. Je vérifie sur la facture : elle coïncide avec le produit que j'ai entre les mains mais facturé au prix de 49€.

Le produit que j'ai acheté est donc en cohérence avec la facture même si visiblement le vendeur a fait une erreur.

Je l'utilise tout le WE et on m'appelle ce lundi pour me dire qu'il y a eu erreur et que je dois restituer le téléphone dans les 3 jours sous peine de me voir facturer les 200€ de différence. Je ne peux me rendre en agence dans les 3 jours et on m'interdit d'utiliser mon nouveau portable (sans doute pour pouvoir le revendre à neuf) d'ici à samedi.

L'erreur vient du vendeur et ma facture coïncide avec le produit que j'ai en ma possession, l'agence de téléphonie mobile peut-elle donc me menacer de la sorte ? Ne suis-je pas dans mon bon droit dans la mesure où la facture fait foi ?

Merci de vos réponses,

Quel bon droit alors que votre mauvaise foi serait évidente ?